

COPIES : A-C LACRESSE, Y. MUEL, V. MANGEARD, MA GALILEE, C DIEUX  
P. LAHACHE, I. MAQUAIRE, G. VIARD, P. ANTOINE, S. THIEBAUT, A. GEORGEON

**VILLE DE PULNOY**

CR N°2014/13 - SA/MCC

**Réunion Conseil Municipal du 16 JANVIER 2014**

Etaient présents : MM ROYER FEUILTAINE PICCOLI HEINLY PERROLLAZ ANDRE HOUDRY  
BOISSEZ NICOLA BROUSSIER WEHRLÉN PELTIER CASTELA SIMON GEORGES VULCANO  
DUSSIAUX VAGUENEZ OGIEZ DEVITERNE GOUDOUT MILLOT MARCHAL

Absents excusés :

M. MARCHAL-BATT a donné pouvoir à G. ROYER  
JF PICCOLI a donné pouvoir à M. PICCOLI  
M. ROYER

Absent : A. FROMENT

Secrétaire : D. DEVITERNE

Approbation du compte-rendu de la séance du 21 novembre 2013 : pas d'observation.

D. Deviterne souhaite qu'une correction soit faite en haut de la page 3. Au lieu de «D. Deviterne conseille au Maire de ne pas afficher le nombre de licenciés mais celui de la fréquentation », il conviendrait d'écrire «D. Deviterne conseille au Maire de ne pas afficher le nombre de licenciés mais celui de l'évolution de la fréquentation ». D. Deviterne explique que le Maire a fait parvenir une moyenne de la fréquentation mais l'évolution de la fréquentation ne fait pas apparaître une saturation du golf.

Concernant toujours la page 3 « suite à un commentaire de Mme Royer ... », D. Deviterne regrette que le commentaire ne soit pas retranscrit car il garde un très mauvais souvenir des propos tenus. Le Maire répond que ces commentaires n'ont été entendus ni par lui, ni par le secrétaire de séance.

Le Maire présente, au nom de l'ensemble du Conseil Municipal, ses condoléances et sa compassion à Léon Wehrlen pour le douloureux décès de son épouse.

Le Maire donne des nouvelles de Christian Euloge, hospitalisé pour une opération cardiaque.

**1) Débat d'Orientation Budgétaire 2014**

D. Feuiltaine expose le contexte du Débat d'Orientation Budgétaire, dans une situation transitoire en raison de la mouvance de l'équipe municipale et donne lecture du document.

Suite à une question de Claudine Simon sur l'évolution du taux d'inflation depuis 2009, D. Feuiltaine répond que les dépenses communales ont peu évolué, au vue de l'inflation et que la plupart d'entre elles nous sont imposées.

D. Deviterne fait deux remarques concernant la liste énumérée en section d'investissement :

- Concernant l'étude de faisabilité pour l'extension du GS2, est-il prévu une étude comparative entre la réhabilitation du GS1 et la construction d'une nouvelle école ? Peut-on envisager une construction et une réhabilitation pour absorber l'accueil des nouveaux élèves des Résidences Vertes ?

Le Maire répond que l'étude concernant les besoins en terme d'accueil des nouveaux élèves a été réalisée bien avant le démarrage des travaux de la ZAC et a fait ressortir que les équipements actuels permettent d'accueillir ces élèves.

Concernant le GS1, les expertises demandées par la commune font ressortir que la réhabilitation n'est pas possible. Le diagnostic de performance énergétique classe le bâtiment en catégorie E, ce qui est très mauvais. Les hauteurs sous plafond et la mauvaise isolation thermique rendraient la réhabilitation trop coûteuse. Le projet envisagé sera présenté en fin de réunion.

- Concernant la poursuite de l'étude pré-opérationnelle du golf habitat, D. Deviterne fait remarquer que la délibération du Grand Nancy prévoit une participation à hauteur de 50% pour la ville de Pulnoy, sur un montant de 100 000€, soit une participation municipale de 50 000€, ce qui ne correspond pas au montant annoncé dans le DOB.

Le Maire répond que la délibération en possession de D. Deviterne ne doit pas être la bonne, car la participation de Pulnoy sera bien de 30 000€.

D. Deviterne poursuit : le groupe opposition est face à une orientation budgétaire, mais aurait aimé être en face d'une REorientation budgétaire davantage axée sur l'investissement. La solution est de réduire le fonctionnement.

Le Maire répond que la réduction des dépenses de fonctionnement arrive à sa limite aujourd'hui et que même en récupérant 10 000€ ou 20 000€, cela ne permettra pas d'investir davantage. Il ne faut également pas oublier qu'outre l'investissement direct, il y a l'investissement indirect, avec par exemple, 120 millions engendrés par le chantier des Résidences Vertes. Cet investissement-là crée aussi de la richesse.

D. Deviterne répond que, dans le cas du golf-habitat, la richesse n'est pas pour la commune, mais pour le Grand Nancy.

Le Maire rappelle, au contraire, que la CFE des entreprises versée au Grand Nancy est ensuite reversée à la commune. Il y a les richesses directes et les richesses indirectes.

Le Débat d'Orientation ne fait pas l'objet d'un vote.

## **2) Exonération du golf du paiement de la taxe foncière sur les propriétés bâties**

D. Feuiltaïne explique l'objet de la délibération.

D. Deviterne explique que le groupe d'opposition s'abstiendra lors du vote, pour une question de principe. En 1ère page de la délibération, on note que l'Etat va appliquer l'exonération l'année prochaine, donc pourquoi décider de l'exonération en accéléré ? Devancer l'appel sur 2014 en partant du principe que l'exonération sera compensée par l'Etat signifie que l'on ne participe pas à l'effort national de réduction des dépenses.

Le Maire répond qu'en donnant la possibilité aux collectivités d'exonérer les golfs de la taxe sur le foncier bâti, comme il l'a permis aux stations de ski, l'Etat corrige son erreur. L'Etat compense en 2014, année de transition, avant d'exonérer lui-même l'année prochaine.

Vote : 4 abstentions (D. Deviterne – N. Goudout – G. Millot – A. Marchal)  
21 pour.

## **3) Demande d'occupation gratuite du Centre de Rencontre pour la célébration d'un anniversaire de mariage**

M. Ogiez explique l'objet de la délibération.

Le Maire ajoute que le couple a beaucoup donné à la vie associative puinéenne.

Vote : à l'unanimité

## **4) Adaptation de l'autorisation de programme « Centre de Rencontre » et des crédits de paiement et de recettes**

G. Nicola donne lecture du projet de délibération.

D. Deviterne est surpris que l'architecte n'ait pas prévu toutes ces modifications, dès le début du projet.

Le Maire répond que les modifications ont été demandées par les usagers, à savoir les personnes âgées.

Vote à l'unanimité

## **5) Signature de la convention de partenariat entre la ville de Pulnoy et la Caisse d'Allocations Familiales pour le financement du logiciel de gestion du Relais Assistantes Maternelles**

A. André donne lecture de la délibération.

Vote : à l'unanimité

## **6) Signature de la Charte d'engagement Plan Climat Air Energie Territorial du Grand Nancy**

JM Heinly donne lecture du projet de délibération.

Le Maire remercie JMH pour son implication dans les dossiers environnementaux. L'adhésion à cette charte va faire prendre conscience que l'on n'est pas dans un long fleuve tranquille, mais dans des perturbations majeures.

JM Heinly répond que toutes les communes signent au fil de l'eau, selon leur degré d'avancement. La commune a travaillé sur le dossier, car il a fallu lister les mesures sur lesquelles Pulnoy pouvait s'engager. Pour information, la charte liste 59 mesures.

Vote : à l'unanimité

- **Information sur la consommation des crédits imputés aux dépenses imprévues**

G. Nicola donne lecture du document d'information.

N. Goudout demande si les 8 000€ correspondent au résiduel à payer pour le véhicule, une fois le remboursement de l'assurance déduit.

Le Maire répond qu'il s'agit du prix d'achat d'un véhicule d'occasion. L'assurance va rembourser 5 700€ qui apparaîtront en recettes de fonctionnement.

- **Les Résidences Vertes : état des permis de construire déposés**

F. Perrollaz présente l'avancement des délivrances des permis de construire sur la ZAC des Résidences Vertes :

Logements sociaux : Ilôt 6 : NLE : 5 pavillons  
Ilôt 1 : OPH : 45 logements et 2 cellules commerciales  
Ilôt 2 : NLE : 20 logements  
Ilôt 4 : Batigère : 36 logements  
Ilôt 5 : MMH : 24 logements et 10 intermédiaires  
Ilôt 7 : Batigère : 5 pavillons  
Ilôt 8 : MMH : 4 pavillons  
Ilôt 11 et 10 bis : Vilogia : 5 pavillons, 36 logements, 29 intermédiaires  
Ilôt 18 : NLE : 8 maisons de ville

Habitat privé : Bouygues Immo : 43 logements, 5 + 10 maisons de ville

Habitat individuel : sur 101 parcelles : 27 PC déposés  
18 PC accordés  
9 PC en cours d'instruction

80 parcelles ont été mises à la vente.

Aujourd'hui, sur les 65 parcelles vendues, on sait que 43 enfants arriveront en écoles maternelle, primaire ou en collège.

Le Maire ajoute qu'en estimant le nombre de personnes à 3 par logement, les résidences vertes apporteront environ 1600 habitants. En 6 mois, plus de 60% du territoire est engagé. On a donné 5 ans à l'aménageur pour réaliser la ZAC, mais si ce rythme de construction est maintenu, la ZAC sera terminée avant. Tous les bâtiments répondront aux normes RT2012, et la rétention d'eau, pour lutter contre les inondations, est prévue à la parcelle. C'est un vrai engagement pour un quartier durable, sans tricherie. Cette rapidité de construction montre aussi la qualité d'attraction de la ville de Pulnoy.

- **Moissonnerie 1 : étude de requalification du site du groupe scolaire et extension du bâtiment Moissonnerie 2**

Le Maire souhaite présenter un projet global des différents mouvements qui vont avoir lieu.

Rue Albert Lebrun, une des rues les plus anciennes, des travaux d'enfouissement des réseaux électriques fils nus sont programmés pour 2014 par ErDF. Ces travaux sont l'occasion d'envisager une requalification globale de la voie et de créer des parkings supplémentaires.

Une réflexion est également engagée sur le devenir du bâtiment du GS1, bâtiment gros consommateur d'énergie et qui ne remplit pas les conditions d'accessibilité handicapés. Ce bâtiment ancien pourrait être remplacé par un autre, neuf. Mais si l'on rase le GS1, il faut que le bâtiment neuf soit construit pour que les enfants puissent continuer à être accueillis. Ce projet pourrait se faire sous forme d'opération « tiroir » : la vente du GS1 permettrait de financer la construction de la nouvelle école. Le GS1 a été estimé à 520 000€ par les domaines et la construction d'une nouvelle école à 900 000€. Plusieurs acquéreurs potentiels, tant privés que publics, ont été consultés. Le bailleur social MMH a fait une offre intéressante à 450 000€, avec une construction de 2 petits collectifs de 15 logements chacun, 15 pour les personnes âgées et 15 pour les jeunes couples et les familles.

Pourquoi ce projet est-il présenté aujourd'hui ? car si la proposition de MMH est retenue, le Conseil Municipal devra délibérer par anticipation en février prochain pour lui permettre de déposer, avant l'été, les dossiers de demande de financements auprès du Grand Nancy.

Une subvention au titre de la DETR pourrait venir abonder le financement communal du projet à hauteur de 30 à 60%.

N. Goudout fait remarquer que l'espace aujourd'hui destiné aux enfants se trouvera réduit. De plus, avec ces nouveaux logements, le centre de Pulnoy risque de se densifier.

D. Deviterne ajoute que les enfants des deux écoles seront concentrés sur une plus petite cour.

JM Heinly répond que la configuration actuelle du GS1 ne laisse guère le choix. En effet, la mise aux normes nécessite l'installation d'un ascenseur, ce qui coûte cher non seulement à l'achat mais aussi en maintenance.

N. Goudout : il y aura plus d'enfants, environ 30 avec la construction de ces 30 nouveaux logements mais moins d'espace, ce qui est très dommage.

Le Maire répond que les 30 logements n'amèneront en aucun cas 30 enfants. La typologie des logements est la suivante : 13 T2, 11 T3 et 6 T4, donc une majorité de petits logements, dont la moitié réservée aux personnes âgées.

D. Feuiltaine trouve la transaction intéressante, mais estime que 30 logements densifieront beaucoup trop le quartier. De plus, cette nouvelle population amènera une densité de voitures et un flux de circulation difficiles à gérer.

Pour le Maire, ces nouveaux logements ne généreront pas plus de circulation que maintenant. Actuellement la circulation est surtout engendrée par les allers-et-venues liés à l'école. Concernant la densité de voitures, le Maire rappelle que le projet de MMH comporte un parking souterrain avec une entrée rue du Tir et une sortie rue Albert Lebrun. Enfin, 25 parkings supplémentaires vont être créés avec le réaménagement de la rue Albert Lebrun.

Concernant le GS1, le Maire répète que la mise aux normes nécessiterait de gros investissements, sans que la réhabilitation donne toute satisfaction.

Le Maire concède que ce projet peut paraître précipité, mais il s'agit d'anticiper car les délais de préparation d'un tel dossier sont de minimum 2 ans. De plus, MMH doit se positionner avant l'été pour obtenir des crédits. La délibération de février sera une délibération de précaution, sachant que la prochaine municipalité pourra rapporter la délibération, si elle ne veut pas donner suite.

L. Wehrlen demande quelle sera la hauteur des deux collectifs et s'il serait envisageable de les diminuer d'un étage.

Le Maire répond que la hauteur sera légèrement supérieure à celle du GS1 et inférieure à celle de la mairie. Les diminuer d'un étage ne permettra plus l'équilibre économique du projet.

D. Deviterne: entre la vente du GS1 et la construction de la nouvelle école, l'investissement est de 500 000€. D. Deviterne pense que 500 000€ suffiraient pour réhabiliter l'école.

JM Heinly répond que même en engageant une réhabilitation lourde, on ne pourra jamais avoir le même résultat que la RT2012.

Le Maire ajoute qu'un ascenseur engendre des frais de fonctionnement importants.

D. Deviterne évoque la possibilité de raser le GS1 et de reconstruire un bâtiment au même endroit, de plain pied.

Le Maire répond que cette solution posera des problèmes de financement.

Pour D. Deviterne, le projet présenté densifie le quartier avec la nette volonté de faire abstraction du besoin d'espace des enfants. C'est un peu comparable au cas de la salle multi-activités de la Masserine, qui est 2 à 3 fois inférieure à ce qu'il faudrait pour les enfants de Pulnoy.

Le Maire répond que les enseignants ont été consultés pour ce projet et qu'ils en sont satisfaits. On peut toujours construire plus grand, mais se pose la question du financement.

D. Deviterne répète qu'une densification du quartier n'est pas la bonne formule.

Le Maire répond qu'il ne s'attendait pas à ce que l'opposition soit d'accord avec un tel projet à deux mois des échéances municipales.

D. Deviterne réfute cet argument en expliquant que ce rejet n'est pas une question de principe, mais une question d'éducation des enfants.

#### - Bilan du dernier Contrat Local de Sécurité

A. André rappelle que le groupe d'opposition avait souhaité, lors de la signature du nouveau Contrat Local de Sécurité, un bilan du contrat précédent. Il n'existe pas de bilan chiffré. A. André rappelle les enjeux du CLS 2000-2006 puis de celui 2007-2013 : actions de justice de proximité, actions de prévention, dispositif d'observation partagée et géolocalisée (CORTO).

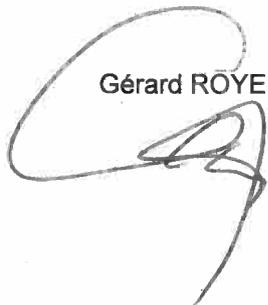
A. André présente les grands axes du nouveau CLS et énonce quelques informations chiffrées de la police nationale pour 2012 et 2013. Ces chiffres doivent être pris et interprétés avec prudence. Un des problèmes constatés est la baisse des affaires élucidées.

M. Vulcano demande si la provenance des auteurs des faits commis à Pulnoy est connue : sont-ils Pulnéens ?

A. André répond qu'ils ne viennent pas forcément de Pulnoy. La délinquance n'est pas que pulnéenne.

Le Maire,

Gérard ROYER



Fait à Pulnoy, le 31 janvier 2014

~~Le secrétaire de séance,~~

Dominique DEVITERNE

